



Extrait du registre des délibérations du centre communal d'action sociale de Santes

Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Le jeudi 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huitième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le 10 juin 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal sise en l'Hôtel de Ville au 8 Avenue Claude Bernard, 59211 SANTES, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 13

PRESENTS :

M. BELABBES Hiazid, M. DRUON Francis, Mme WAQUET Nadège, Mme AMADON Virginie, M. BRUERE Jérôme, M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme THIBAUT Sophie, M. Brame Jacques, M. Joseph MICHALAK.

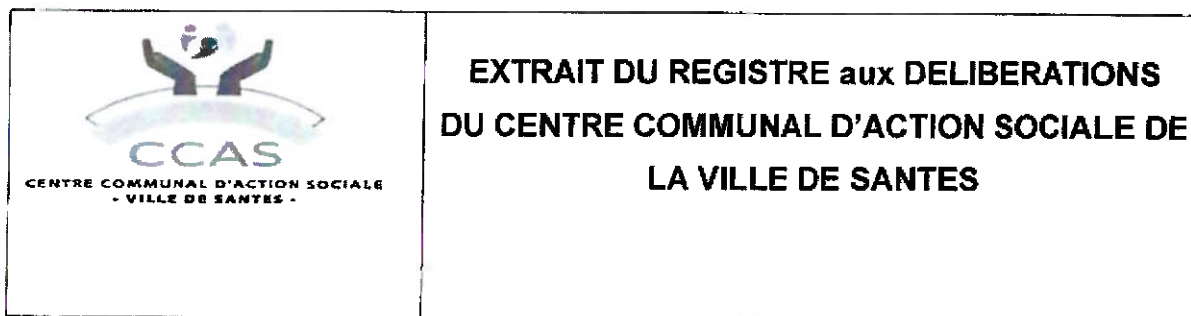
ABSENTES EXCUSEES : Mme Christelle LEFEBVRE, Mme KEIRSGIETER Annie, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle (pouvoir à M. BRUERE Jérôme).

ASSISTAIENT A LA SEANCE : 10

Secrétaire de séance : Mme THIBAUT Sophie

N° interne de l'acte : 2026-06-18-PV CCAS du 30 AVRIL 2026

N° de feuillet : 00



**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 30 AVRIL 2026**

La séance est ouverte à 10 heures 30.

Un tour de table est fait.

Francis DRUON : Je vous rappelle qu'il y a quatre permanents :

- Monique et Ingrid, qui sont les coordonnatrices des aides à domicile ;
- Jérémy, qui s'occupe du logement et de la jeunesse ainsi que de l'insertion professionnelle ;
- Cathy, qui gère l'accueil et la conduite des résidents.

Les objectifs d'un CCAS sont les suivants :

- Analyser les dossiers de demande d'aide sociale ;
- Domicilier les personnes sans domicile ;
- Analyser les besoins sociaux du territoire.

Nous devons tenir un fichier des bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale ; et, de manière facultative, un document regroupant les résidents sur le territoire communal.

Le CCAS coordonne les acteurs, va chercher les spécialistes des différents sujets. Il aide à l'accès aux droits, accompagne les demandeurs, réalise des enquêtes sociales. Il propose :

- Les services à la personne et à domicile : 120 personnes et 16 auxiliaires ;
- Le restaurant, pour le portage des repas : 40 bénéficiaires ;
- L'aide au transport, à destination des personnes qui souhaitent être véhiculées ;
- La recherche d'emploi et l'aide à l'insertion : un forum est organisé en juin ;
- L'accompagnement des jeunes : 80, âgés de 13 à 21 ans ;
- L'aide à l'alimentation et l'hygiène : 12 bénévoles, 500 kg par mois, une trentaine de bénéficiaires ;
- L'aide à la scolarité : la participation aux frais de cantine, du périscolaire, de formation, du BAFA ;
- L'aide à l'énergie, grâce aux fournisseurs, pour apurer ou étaler les créances ;
- L'aide financière d'urgence ;
- L'écoute psychologique ;

- L'aide à la mobilité, avec la MEL ;
- Le soutien aux familles monoparentales ;
- L'aide aux personnes âgées ou en situation de handicap ;
- L'aide au logement ou au maintien.

Le CCAS gère la résidence des Blés d'or et ses 42 logements : 16 studios et 26 appartements. Il tourne, en Equivalents temps plein, à 2,8 personnes. Trente-six demandes sont inscrites sur une liste d'attente, une mise à jour est en cours. Tout est loué, sauf les logements où il va y avoir des travaux. Le restaurant peut accueillir une cinquantaine de couverts, le prestataire est Mille et un repas, les consommateurs sont assez satisfaits. En fin d'année dernière, le Conseil de vie sociale a été redynamisé et Monsieur LEMAIRE a accepté d'en prendre la présidence.

Hiazid BELABBES : Je remercie Monsieur LEMAIRE.

Francis DRUON : Une association existe pour l'animation des Blés d'or, mais elle est en sommeil.

Hiazid BELABBES : Les Blés d'or ne sont pas un EHPAD, c'est une résidence services et les personnes y sont donc libres. Le personnel n'est pas attaché aux locataires, pour des questions sanitaires et de santé. Tant que nous pouvons, nous gardons les personnes. Plus de 800 000 euros de travaux ont été réalisés, l'organisation a été revue. Il y a des activités, y compris pour les extérieurs.

Joseph MICHALAK : Le personnel n'a pas le droit d'aller chercher les personnes en déambulateur qui viennent au restaurant.

Francis DRUON : Dans l'absolu, il n'y a pas d'assistance.

Joseph MICHALAK : En principe, les résidents s'entraident.

Hiazid BELABBES : Nous pouvons apporter des services, mais ce ne sera plus le même prix.

Jacques BRAME : Une personne a proposé d'aider les autres, ce qui soulagerait les salariés.

Hiazid BELABBES : Notre objet est de favoriser l'autonomie des personnes.

Francis DRUON : Je suis très attentif à la responsabilité civile. Si quelqu'un apporte un service, ce dernier doit être de qualité et la personne doit l'assumer. Quand un incident se produit, tout le monde se retourne contre la personne qui a rendu le service. Il faudrait donc une structure dédiée. Dans l'absolu, nous sommes ouverts à tout. Nous devons développer la réflexion.

Joseph MICHALAK : Ce service peut-il entrer dans le cadre de l'association ?

Francis DRUON : Oui, son rôle est d'écouter les résidents et d'échanger avec eux.

Le CCAS fonctionne avec un Conseil d'administration, composé de six membres du Conseil municipal et autant issus de la société civile, qui sont nommés pour six années. Ce n'est pas un service communal, les décisions sont prises en toute autonomie et entérinées par le biais de quatre réunions au minimum par année.

Le secret professionnel est essentiel.

La masse salariale et les frais généraux s'élèvent 580 000 euros par an. Le Département accompagne, à hauteur de 55 000 euros. Nous allons nous servir d'un excédent des années précédentes pour équilibrer le budget. Si nous avons un dérapage, nous pourrions frapper à la porte de la commune, qui accepterait ou non un accompagnement.

Le CCAS est propriétaire de la résidence des Blés d'or, ainsi que d'un terrain non bâti qui se situe juste derrière et d'un terrain agricole qui est sur la commune d'Hallennes-lez-Haubourdin et qui est un don.

Jacques BRAME : Il y a trois terrains agricoles.

Francis DRUON : Je vais aller voir, et nous allons sortir l'acte.

Quand nous avons un excédent sur le budget d'investissement, nous ne pouvons pas le basculer vers le fonctionnement, alors que l'inverse est possible. Nous avons un fond de réserve, c'est-à-dire la possibilité d'investir dans le cadre de l'autofinancement, à hauteur de 366 000 euros.

Hiazid BELABBES : Lors du précédent Conseil d'administration, nous avons acté l'achat de deux véhicules électriques et de deux vélos à condensateur pour aider le SAD dans ses tournées. Le Département nous a alloué une subvention, à hauteur de la moitié du prix du véhicule électrique.

Joseph MICHALAK : Il y a toujours un logement vacant.

Hiazid BELABBES : Il nous sert, quand nous refaisons une salle de bain.

Nous avons connu beaucoup de problèmes avec les directions lors du précédent mandat, ce n'est pas pour rien que c'est le DGS qui dirige désormais le CCAS.

Francis DRUON : Les artisans vont commencer le 4 mai.

Hiazid BELABBES : Nous refaisons les salles de bain tous les dix ans ; et, avant qu'il n'y ait un nouvel entrant dans un logement, ce dernier fait l'objet d'un rafraîchissement. Nous avons également refait une toiture.

Nous avons décidé de l'anonymat : vous traiterez des sujets sans les noms ni adresses, mais avec une situation financière et sociale.

Adoption du compte rendu du Conseil d'administration du mercredi 11 mars 2026

Ce point n'a pas été abordé.

2026/04/30 N°1 – Installation du Conseil d'administration du CCAS

Hiazid BELABBES : Je suis Président de droit.

Le 9 avril, le Conseil municipal a délibéré pour qu'il y ait six représentants parmi les élus et autant issus de la société civile, dont : Joseph, retraité ; Jacques, ancien de l'association des familles ; Monsieur SERLET, qui représente l'insertion.

Francis DRUON : Nous vous demandons d'approuver la composition des membres du CCAS :

- Hiazid BELABBES : membre de droit et Président ;
- Pour les élus, Francis DRUON, Nadège WAQUET, Virginie AMADON, Christelle LEFEBVRE, Jérôme BRUERE, et Annie KEIRSGIETER ;
- Pour les membres nommés : Christian SERLET, représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ; Annie LEMAIRE, représentante des organisations de la Sécurité civile ; Isabelle MARTIN-DECARNIN, représentante du monde agricole ; Sophie THIBAUT, représentante des associations de personnes handicapées ; Jacques BRAME, représentant de l'Union départementale des associations familiales ; et Joseph MICHALAK, représentant des associations de retraités et personnes âgées.

Avis favorable, à l'unanimité des 13 votants, à l'installation du Conseil d'administration du CCAS.

2026/04/30 N°2 – Election du Vice-Président

Hiazid BELABBES : Il m'arrive de ne pas être présent. Pour assurer la continuité des Conseils d'administration, il faut un Vice-Président et je vous propose Francis DRUON.

Annie KEIRSGIETER : Je me présente aussi.

Francis DRUON est élu Vice-Président, à la majorité des 13 votants, avec 12 voix contre une pour Annie KEIRSGIETER.

2026/04/30 N°3 – Délégations de pouvoirs

Hiazid BELABBES : Le maire présente les éléments au nom du Conseil municipal, et ce dernier décide : c'est pareil pour le CCAS. Pour que la continuité de service puisse se réaliser, vous allez me déléguer des pouvoirs.

Francis DRUON : Les matières sont les suivantes :

- Attribution des prestations dans des conditions définies par le Conseil d'administration et la commission permanente ;
- Préparation, passation, exécution, et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être réglementairement passés suivant leurs montants ;
- Conclusion et révision des contrats de location pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- Conclusion de contrat d'assurance, acceptation des indemnités de sinistre et afférentes ;
- Autorisation de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du CCAS, avec la limite de 20 000 euros ;
- Création, modification, suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre communal d'action sociale et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlements des frais honoraires des : avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, et experts ;
- Exercice, au nom du Centre communal d'action sociale, des actions en justice ou de défense du CCAS intentées contre ce dernier ;
- Défense devant toutes les juridictions, à l'exception des cas où le CCAS se retrouverait devant une juridiction pénale ;
- Défense devant toutes les juridictions de référé et plein contentieux, lorsque le CCAS encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion ;
- Dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales ;
- Autorisation, au nom du CCAS, de renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Demande à tout organisme financeur l'attribution des subventions.

Jacques BRAME : Il y a une confusion dans les articles 1 et 2.

Hiazid BELABBES : Non, l'article 1 autorise le Président ou Vice-Président et il est indiqué comment le Vice-Président peut intervenir dans l'article 2.

Avis favorable, à l'unanimité des 13 votants, aux délégations de pouvoirs du Président.

Avis favorable, à l'unanimité des 13 votants, aux délégations de pouvoirs du Vice-Président.

2026/04/30 N°4 – Approbation du compte financier unique 2025 du CCAS

Hiazid BELABBES : Avant, il y avait un compte administratif et un compte de gestion ; désormais, c'est un seul et unique document, qui est appelé compte financier unique.

Gilles JOLY : Les charges à caractère général se stabilisent. Les charges de personnel baissent ; notamment suite au départ, fin août, du directeur du CCAS. Ce dernier participe à la définition de la politique sociale de la collectivité. Il gère, organise, suit le fonctionnement du SAD. C'est le responsable des Blés d'or. Le Président m'a demandé de reprendre la direction, pour alléger les postes d'encadrants intermédiaires et nommer une personne qui est sur place à la tête des Blés d'or. Nous amortissons un peu plus, car nous avons acquis des véhicules électriques et vélos à condensation.

Annie KEIRSGIETER : Quel est le prix d'un vélo à condensation ?

Gilles JOLY : Le coût des véhicules électriques et vélos à condensation s'élève à 22 079,60 euros.

Annie KEIRSGIETER : Quel est le nombre ?

Gilles JOLY : Deux véhicules et deux vélos, subventionnés à hauteur de 50 % par le Département.

Annie KEIRSGIETER : Quel est le coût d'un vélo à condensateur ?

Francis DRUON : Environ 2 000 euros.

Gilles JOLY : Les recettes de fonctionnement baissent, suite aux travaux aux Blés d'or et à la diminution de l'activité du Service d'aide à domicile.

Hiazid BELABBES : Le SAD a de la concurrence.

Gilles JOLY : La dotation du Département baisse, en raison de la diminution de l'activité.

Hiazid BELABBES : De l'argent est entré, grâce au CPOM - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens - passé avec le Département : 10 000 à 13 000 euros par an. D'autres maires se séparent de leur SAD, je tiens à celui de SANTES et il est très important de conserver un volume d'heures.

Gilles JOLY : Concernant l'investissement, l'emprunt du CCAS a disparu du budget, car il est sur le budget des Blés d'or : 83 333,33 euros en remboursement en capital.

L'investissement s'élève à 366 158,24 euros, tandis que le fonctionnement s'élève à moins 27 000 euros. Nous bénéficions d'un résultat reporté de 2024 : 62 000 euros.

Le 31 décembre, il y avait 401 156,53 euros sur le compte 515.

Hiazid BELABBES : Des reports de résultats nous permettent d'effacer un peu la dette.

Christian SERLET : La ville de SANTES ne subventionne pas le CCAS ?

Hiazid BELABBES : Elle l'a déjà fait, entre 30 000 et 100 000 euros.

Par le passé, les comptes ont été désastreux aux Blés d'or. Pour ne pas fermer la résidence, nous avons travaillé. Grâce aux résidents, qui ont compris la situation, nous avons remonté la pente. Il faut étudier de plus près les moins 27 000 euros de fonctionnement.

Une abstention et 12 avis favorables - 13 votants - sur le compte financier unique 2025 du CCAS.

2026/04/30 N°5 – Affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026 du CCAS

Francis DRUON : Nous constatons un excédent de fonctionnement de 34 000 euros, l'idée est de le laisser dans le budget de fonctionnement et de reporter l'excédent d'investissement.

Avis favorable, à l'unanimité des 13 votants, à l'affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026.

2026/04/30 N°6 – Approbation et vote du budget 2026 du CCAS

Francis DRUON : Il s'agit d'un budget primitif.

Nous sommes repartis sur la base de 2025 : 612 000 euros de budget de fonctionnement et 406 000 euros d'investissement.

Gilles JOLY : Dans l'investissement, il y a une réserve, en cas de travaux à réaliser, puisque nous avons reporté 366 000 euros.

Francis DRUON : Nous nous autorisons à saisir des opportunités d'investissements, dans la limite de ce dont nous disposons en cash.

Annie KEIRSGIETER : Comptez-vous les travaux réalisés dans les investissements ?

Gilles JOLY : C'est deux budgets différents : le budget du CCAS, et celui des Blés d'or qui est annexe.

Si une dépense conséquente et imprévue survenait, nous pourrions demander au CCAS et ce dernier verserait une subvention d'équipement aux Blés d'or pour l'aider.

Hiazid BELABBES : Si les personnes du Service d'aide à domicile sont satisfaites, je vais peut-être vous proposer un projet d'acquisition d'autres véhicules électriques.

Aucun investissement conséquent n'est prévu pour le CCAS.

Avis favorable, à l'unanimité des 13 votants, au budget 2026 du CCAS.

2026/04/30 N°7 – Approbation du compte financier unique 2025 FPA – Résidence autonomie Les Blés d'or

Gilles JOLY : Il y a eu beaucoup de travaux, qui ont occasionné une diminution du niveau de service.

Par rapport aux charges de personnel, nous avons dû procéder à des remplacements : ce qui a plombé ce budget.

Les dépenses d'équipement, qui sont liées à l'entretien des bâtiments, baissent. Nous n'avons rénové qu'une salle de bains en 2020, 2022, 2024 ; neuf en 2025.

Au sujet des recettes, il y a eu moins de services suite aux quatre mois de fermeture du Service d'aide à domicile.

Le résultat cumulé en fonctionnement s'élève à 104 000 euros.

Hiazid BELABBES : S'agissant de l'investissement, nous avons plusieurs soucis aux Blés d'or : des fuites intempestives et conséquentes, en raison de très anciennes canalisations. Nous avons également eu un soulèvement du carrelage. Toutes les canalisations ont été refaites, tout comme le salon et la salle de restaurant.

Il n'y avait aucun joint de dilatation. Les travaux ont coûté 800 000 euros. Tout le mobilier a aussi été changé. Les toitures ont également été refaites, suite à des fuites dans les logements. Les tuiles de l'autre partie du bâtiment ont été retraitées. La verrière est en cours d'inspection. Le hall d'accueil va également être étudié, avant les couloirs.

Je suis content du résultat, ainsi que du travail du DGS et de l'ancienne Vice-Présidente.

Gilles JOLY : Les dépenses réalisées s'élèvent à 534 403,51 euros.

Hiazid BELABBES : La cuisine centrale était dans un sale état après le passage de DUPONT. Au moment de l'arrivée de MILLE ET UN REPAS, un investissement en matériel a été réalisé, ainsi qu'à l'école.

Une intervenante 1h34'15" : Le prestataire qui est parti n'était pas propriétaire de la cuisine ?

Hiazid BELABBES : Non, mais il était responsable de son utilisation et maintien en bon état.

La rénovation des douches va se poursuivre.

Gilles JOLY : Tout cela a été rendu possible grâce au fonds de réserve conséquent : le résultat reporté de 2024, à hauteur de 728 072,48 euros.

Le résultat cumulé s'élève à 27 187,81 euros en investissement, 189 900 euros en fonctionnement.

Hiazid BELABBES : Allons-nous pouvoir baisser les dépenses de fonctionnement ?

Gilles JOLY : Elles vont rester stables.

Nous étions à 294 000 euros de dépenses de fonctionnement en 2024, alors que nous avons inscrit 163 000 euros en 2026.

Avis favorable, à l'unanimité des 13 votants, au compte financier unique 2025 FPA – Résidence autonomie Les Blés d'or.

2026/04/30 N°8 – Affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026 du FPA Résidence autonomie Les Blés d'or

Francis DRUON : Sur 190 000 euros, il vous est proposé de laisser 50 000 euros en fonctionnement et de basculer le restant vers l'investissement.

Avis favorable, à l'unanimité des 13 votants, à l'affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026 du FPA Résidence autonomie Les Blés d'or.

2026/04/30 N°9 – Approbation et vote du budget 2026 FPA – Résidence autonomie Les Blés d'or

Gilles JOLY : Les dépenses afférentes au bâtiment baissent, elles s'établissent à environ 163 000 euros. Pour les dépenses générales, nous inscrivons 227 000 euros par sécurité ; pour les dépenses de personnel, 250 000 euros, parce que le Président tient à ce qu'il y ait un responsable de la résidence des Blés d'or.

Au sujet des recettes, comme il y a beaucoup d'activité au sein de la structure, nous avons remis 30 000 euros sur la perception du forfait autonomie. Les recettes liées aux loyers et repas se stabilisent. Le tassement du produit de la tarification est laissé au même niveau, par prudence.

S'agissant de l'investissement, nous retrouvons notre emprunt : les 83 333 euros. Il y a une enveloppe d'environ 130 000 euros pour des nouveaux projets.

Hiazid BELABBES : J'aimerais bien un petit rendu sur le portage à domicile.

Francis DRUON : Une quarantaine de personnes sont concernées.

Hiazid BELABBES : Nous n'avons jamais fait autant, nous étions plutôt à 25-30.

Gilles JOLY : Les dépenses d'investissement s'élèvent à 137 000 euros.

Avis favorable, à l'unanimité des 13 votants, au vote du budget 2026 FPA – Résidence autonomie Les Blés d'or.

2026/04/30 N°10 – Désignation des représentants du CCAS auprès de l'UDCASS du Nord

Hiazid BELABBES : Pour la représentation au sein de l'UDCASS du Nord, deux noms sont proposés : Francis DRUON et Jacques BRAME.

Avis favorable, à l'unanimité des 13 votants, à la désignation des représentants du CCAS auprès de l'UDCASS du Nord.

2026/04/30 N°11 – Création du Comité social territorial commun Commune/CCAS/FPA

Francis DRUON : L'objet est de créer du lien entre les salariés et instances dirigeantes, afin d'échanger. La commune a autorisé la création de ce Comité social territorial, le CCAS doit accepter d'entrer dans cette démarche.

Hiazid BELABBES : Le Comité social territorial n'aborde pas les cas individuels, il évoque les cas globaux : réorganisation, travail sur la protection sociale, problématiques dans un secteur. Ce CST commun a lieu deux à trois fois par an.

Francis DRUON : Une centaine d'agents sont concernés.

Hiazid BELABBES : Le syndicat FO existe, c'est une très bonne chose, les agents ne doivent plus défendre leur cas ou ceux de leurs collègues.

Annie KEIRSGIETER : Pourquoi seul le syndicat FO existe ?

Hiazid BELABBES : Ils étaient déjà venus pour se présenter.

Avis favorable, à l'unanimité des 13 votants, à la création du Comité social territorial commun Commune/CCAS/FPA

2026/04/30 N°12 – Lancement de la démarche d'analyse des besoins sociaux

Hiazid BELABBES : Je ne préfère pas que ce soit aujourd'hui, parce que je souhaite que nous fassions un point sur l'analyse des besoins sociaux, avant de voter sur sa lancée.

Jacques BRAME : Lors du précédent mandat, quatre-cinq personnes se réunissaient, rapidement, en cas de difficulté, pour aider Jérémy dans la prise de décision et l'attribution de paniers repas.

Hiazid BELABBES : Il y a aussi les chèques.

Francis DRUON : Le Conseil d'administration crée une commission permanente, composée de trois représentants du Conseil municipal et quatre membres nommés par le maire, qui a pour mission l'instruction des demandes d'aide facultative et leurs attributions.

Hiazid BELABBES : Qui souhaite en faire partie ?

Jacques BRAME : Jérémy est salarié, il est logique que les commissions se tiennent pendant son temps de travail.

Annie KEIRSGIETER : Plutôt le soir ou le samedi matin.

Hiazid BELABBES : Jérémy ne travaille pas le samedi matin.

Parmi les élus, qui veut faire partie de la commission permanente, sachant que c'est durant la journée ?

Francis DRUON, Annie KEIRSGIETER, Nadège WAQUET se manifestent.

Hiazid BELABBES : Parmi les représentants du CCAS et de la société civile, qui veut faire partie de la commission permanente ?

Sophie THIBAUT, Jacques BRAME, Annie LEMAIRE, Joseph MICHALAK se manifestent.

Francis DRUON : La commission permanente dispose d'un pouvoir décisionnel dans les matières qui lui sont attribuées. Le Conseil d'administration s'interdit, à l'avenir, d'intervenir dans les matières qui sont confiées à la commission. Cette dernière devra, lors de chaque séance du CA, rendre des comptes des décisions dans les matières qui lui sont confiées. Un règlement intérieur propre à la commission permanente, qui est à approuver en Conseil d'administration, fixera la composition de la commission permanente, ses attributions, ainsi que ses modalités de fonctionnement.

Jacques BRAME : Je ne sais pas si nous avons établi un règlement intérieur de la commission.

Hiazid BELABBES : Elle a tout pouvoir, nous ne pouvons pas revenir sur ce que vous avez dit.

Une intervenante 2h00'35" : J'aimerais mener une action de sensibilisation sur le massage cardiaque et la réanimation, êtes-vous d'accord ?

Hiazid BELABBES : Tu nous la présentes à l'occasion de la prochaine réunion, en juin.

La séance est levée à 12 heures 40.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

M. BELABBES Hiazid, M. DRUON Francis, Mme WAQUET Nadège, Mme AMADON Virginie, M. BRUERE Jérôme (pouvoir de Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle), M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme THIBAUT Sophie, M. BRAME Jacques, M. Joseph MICHALAK.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre

Le Secrétaire de séance
Mme THIBAUT Sophie



Le Président du C.C.A.S.
M. BELABBES Hiazid



Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 02/07/26

SLO

ID : 059-265905539-20260618-PV_30_AVRIL-AU